

DEMANDE D'EQUIVALENCE JUGE FSCF/FFG

La commission nationale de gymnastique féminine a validé les principes d'équivalences de niveaux de juges ayant un niveau validé en FFG comme suit :

Niveau FFG	Niveau FSCF
Niveau 1	2 ^{ème} échelon après avoir suivi un recyclage 2 ^{ème} échelon et notations
Niveau 2	6 ^{ème} degré après avoir suivi un recyclage 2 ^{ème} échelon ET 6 ^{ème} degré et notations
Niveau 3 et plus	Libre après avoir suivi un recyclage 2 ^{ème} échelon, 6 ^{ème} degré et Libre et notations

Procédure d'étude de la demande d'équivalence :

- Une demande d'équivalence est à faire parvenir à la commission nationale de gymnastique féminine.
- L'équivalence ne sera accordée qu'après décision de la commission nationale de gymnastique féminine.
- Les formations FSCF et les notations d'au minimum 2 compétitions départementales ou régionales sont obligatoires.

Informations à compléter :

Nom

Prénom

N° licence de la saison en cours

Date de naissance

Association

Comité départemental

Comité régional

Téléphone

Mail

Niveau de juge FFG validé (recyclage FFG pour la saison en cours) :

Documents à fournir avec cette fiche :

- La copie de votre livret de juge FFG (coordonnées, recyclage et formations, compétitions).
- La copie de la carte de juge FSCF (recyclage, formations et compétitions).